

# COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 MARS 2018

\* \* \* \* \*

L'an deux mille dix-huit, le VINGT HUIT du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme BRÉCHET, Mme CRUAUD, MM. POMMIER, MM. VEYER (Adjoints), Mmes et MM. BRUNET, PHILIPPEAU, BIROT, DARRASSE, FOURNY, FROGER, FARIBAULT

Absents : Mmes et MM., BECKER, BARBOT, LARDEUX

Procurations : Mme VERRON (MM VEYER), Mme GUIDEAU (MM. TAGLIONI), MM. JOUBERT (MM. POMMIER)

Secrétaire de séance : MM BIROT

\* \* \* \* \*

### 1 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir entendu la présentation de l'ensemble des écritures comptables de l'exercice 2017 et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget principal établi par receveur municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 2 – BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

A l'issue d'une présentation détaillée des dépenses et des recettes de l'exercice par l'Adjointe aux Finances, le Conseil municipal examine le compte administratif 2016 dont le résultat s'établit comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes	797 437 ,32	1 696 300,59
Dépenses	931 018,55	1 278 774,86
<b>RESULTAT</b>		
Déficit/Excédent	-133 581,23	417 525,73

#### **Résultat d'exécution cumulé :**

	Résultat de clôture 2016	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 200 326,78	-133 581,23	- 333 908,01
Fonctionnement	643 476,85	417 525,73	589 425,05
Total	443 150,07	283 944,50	255 517,04

Hors de la présence du Maire et invité à se prononcer par Mme BRUNET, doyenne d'âge, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget principal pour l'exercice budgétaire 2017.

### **3 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Le Conseil municipal, après présentation du compte administratif de l'exercice 2017,

Constatant, au vu du résultat de clôture, que la section d'investissement présente un besoin de financement de 333 908,01 €,

Constatant les restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de - 55 886,52€,

Soit un total de 278 021,49 €,

Constatant l'excédent de fonctionnement de 589 425,05 €,

Décide à l'unanimité, pour le BP 2018 :

- d'affecter la somme de 278 021,49 € au compte 1068 en investissement

- d'inscrire la somme de 311 403,56 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

### **4 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018**

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer

Il est donc décidé d'appliquer une hausse du taux des trois taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation et Foncier bâti : 2%
- Foncier non bâti : 0 %

Compte-tenu des taux votés, les pourcentages des taxes locales s'élèvent à :

- Taxe d'habitation : 17,66 %
- Foncier bâti : 26,80 %
- Foncier non bâti : 52,38 %

### **5 – APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Après avoir entendu la présentation détaillée de l'Adjointe aux Finances, sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune (budget principal) qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'investissement : 1 737 659,41 €
- Section de fonctionnement : 1 902 237,56 €

### **6 – BUDGET ANNEXE ZA DE L'ALOUETTE III : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir entendu la présentation de l'ensemble des écritures comptables de l'exercice 2017 et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget annexe de la ZA de l'Alouette III établi par receveur municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **7 – BUDGET ANNEXE ZA DE L'ALOUETTE III : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

A l'issue d'une présentation détaillée des dépenses et des recettes de l'exercice par l'Adjointe aux Finances, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 dont le résultat s'établit comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses	78 790,96	78 790,96
Recettes	0	78 790,96
<b>RESULTAT</b>		
Déficit/Excédent	78 790,96	0,00

Hors de la présence du Maire et invité à se prononcer par Mme BRUNET, doyenne d'âge, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget principal pour l'exercice budgétaire 2017.

## **8 – AMENAGEMENT DE VOIRIE ET CREATION D'UN ROND POINT CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES**

Dans le cadre d'un programme de rénovation de la voirie, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie : mise en sécurité des piétons, circulation des véhicules et des piétons et mise en accessibilité de la voirie.

Les objectifs sont :

- Aménager un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité
- Séparer les flux de circulation
- Rénover la voirie
- Structurer le stationnement
- Limiter la vitesse sur la RD.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de la région au titre du fonds régional de développement des communes de 50 000,00 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
DETR 35%		177 569,53
Amendes de police		20 000,00
Région		50 000,00
Commune		259 771,97
Etudes	17 500,00	
Travaux	489 841,50	
<b>Total</b>	<b>507 341,50</b>	<b>507 341,50</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE l'opération d'aménagement de voirie et de création d'un rond-point centre bourg,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITE une aide financière de la Région au titre du fonds régional de développement des communes pour un montant de 50 000,00 €.

## **9 – AMENAGEMENT DE VOIRIE ET CREATION D'UN ROND POINT CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Dans le cadre d'un programme de rénovation de la voirie, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie : mise en sécurité des piétons, circulation des véhicules et des piétons et mise en accessibilité de la voirie.

Les objectifs sont :

- Aménager un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité
- Séparer les flux de circulation
- Rénover la voirie
- Structurer le stationnement
- Limiter la vitesse sur la RD.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 à hauteur de 35% soit 177 569,53 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
DETR 35%		177 569,53
Amendes de police		20 000,00
Région		50 000,00
Commune		259 771,97
Etudes	17 500,00	
Travaux	489 841,50	
<b>Total</b>	<b>507 341,50</b>	<b>507 341,50</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte l'opération d'aménagement de voirie et de création d'un rond-point centre bourg,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 pour un montant de 177 569,53 €.

## **10 – RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL : ANNEXE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Dans le cadre d'un programme de réhabilitation de l'annexe de la mairie, aujourd'hui inutilisée et non conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'accessibilité afin de pouvoir mettre en place de nouveaux services et de pouvoir recevoir du public.

Les objectifs sont :

- Mise en accessibilité handicapé du bâtiment
- Rénovation thermique du bâtiment
- Mise en sécurité électrique
- Mise en sécurité incendie
- Amélioration de la fonctionnalité du bâtiment

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local grandes priorités 2018 à hauteur de 80% soit 63 099,62 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
DSIL (80%)		63 099,62
Commune (20%)		15 774,90
Etudes	9 500,00	
Travaux	69 374,52	
<b>Total</b>	<b>78 874,52</b>	<b>78 874,52</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte l'opération de réhabilitation de l'annexe de la mairie,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local grandes priorités 2018 à hauteur de 80% soit 63 099,62 €.

### **11 – RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL : ANNEXE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN 2017 – 2020**

Dans le cadre d'un programme de réhabilitation de l'annexe de la mairie, aujourd'hui inutilisée et non conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'accessibilité afin de pouvoir mettre en place de nouveaux services et de pouvoir recevoir du public.

Les objectifs sont :

- Mise en accessibilité handicapé du bâtiment
- Rénovation thermique du bâtiment
- Mise en sécurité électrique
- Mise en sécurité incendie
- Amélioration de la fonctionnalité du bâtiment

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat de Développement Métropolitain 2017 – 2020

Le montant de l'opération s'élève à 78 874,52 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte l'opération de réhabilitation de l'annexe de la mairie,

APPROUVE l'enveloppe financière de l'opération,

SOLLICITE une aide financière au titre du Contrat de Développement Métropolitain 2017 – 2020

### **12 – FRANCAS : MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE 2018**

En juillet 2017, une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de trois ans, a été signée avec l'association Les Francas du maine et loire afin d'accompagner la commune dans sa réflexion sur la politique locale, la mise en œuvre du projet loisirs enfance et l'animation de l'accueil de loisirs, des ateliers périscolaires et des temps d'activités périscolaires.

Comme stipulé à l'article 5.1.2, « la contribution financière annuelle, sous réserve de la délibération d'attribution de la subvention de la ville, sera versée selon les mêmes modalités. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Les Francas du maine et loire, une contribution financière estimée d'un montant de 62 694 €.

### **13 – FRANCAS : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2018**

En juillet 2017, une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de trois ans, a été signée avec l'association Les Francas du maine et loire afin d'accompagner la commune dans sa réflexion sur la politique locale, la mise en œuvre du projet loisirs enfance et l'animation de l'accueil de loisirs, des ateliers périscolaires et des temps d'activités périscolaires.

Comme stipulé à l'article 5.2,1, le versement de la participation annuelle ne pourra avoir lieu qu'au vu d'une

délibération annuelle en début d'exercice reprenant les éléments du budget prévisionnel

Conformément à l'article 3.5, l'association Les Francas du maine et loire a communiqué un budget prévisionnel pour l'année 2018, soit 37 693 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Les Francas du maine et loire, une participation financière estimée d'un montant de 37 693 € pour l'année 2018.

#### **14 – FRANCAS : AJUSTEMENTS DES MONTANTS VERSES EN 2017**

En juillet 2017, une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de trois ans, a été signée avec l'association Les Francas du maine et loire afin d'accompagner la commune dans sa réflexion sur la politique locale, la mise en œuvre du projet loisirs enfance et l'animation de l'accueil de loisirs, des ateliers périscolaires et des temps d'activités périscolaires.

Comme stipulé à l'article 5.2.1, un ajustement des montants versés au cours de l'année fera l'objet d'une délibération.

Concernant l'année 2017, la somme de 12 175,09 € a été versée et répartie comme suit :

- ALSH : 3 089,65
- TAP : 5 265,00
- Périscolaire : 3 820,44

Le montant dû à l'association Les Francas du Maine et Loire, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 11 900 €. Une facture de 275,09 € a été adressée par l'association les Francas du Maine et Loire pour ajustement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association Les Francas du Maine et Loire, une participation complémentaire de 275,09 € pour ajustement des comptes au titre de l'exercice 2017.

Cette somme sera imputée au budget 2018 de la commune.

#### **15 – ASSOCIATION LES MARMOUSETS : AVENANT N°2 A LA CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Via une convention de service enfance, les communes de Beaucouzé, Bouchemaine, Saint Clément de la Place et Saint Lambert la Potherie se sont engagées à financer, conjointement avec la CAF, la MSA et les familles, la crèche et/ou le multi-accueil gérées par l'association « Les Marmousets », du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2019.

Afin de pouvoir accueillir les enfants des salariés de l'association Les Marmousets et, selon les places disponibles, les enfants des salariés de la « commune porteur du projet » et des trois autres communes, il convient de mettre en place un avenant à la convention de service enfance.

Considérant la volonté de proposer des services de l'Association les Marmousets aux salariés de l'association et aux parents des communes signataires de la convention,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention de service enfance

#### **16 – PRISE DE COMPETENCE GEMAPI ET ORGANISATION**

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit des Communes qui est automatiquement transférée de celles-ci aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, le territoire d'Angers Loire Métropole est concerné par :

- 10 bassins versants ;
- 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Mayenne » , « Sarthe val », «Loir », « Authion », « Layon Aubance Louet » ;
- 1 Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) « Angers Authion Saumur » ;
- 2 Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation dont une est animée par ALM.

Pour exercer pour partie cette compétence et afin de disposer d'une solidarité de bassin versant, ALM va travailler avec trois Syndicats. Deux Syndicats existent déjà : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents et le Syndicat Layon Aubance Louet. Le troisième sera créé prochainement : le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme. La partie de gestion des digues étant traitée dans un autre cadre et un autre calendrier.

Dans l'intérêt d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur le territoire communautaire, il est proposé en outre que la Communauté urbaine se dote au lieu et place de ses Communes membres des compétences en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (12° du L211-7 du Code de l'Environnement), compétences dont l'exercice aura vocation à être confié aux syndicats, dans le cadre de leur participation aux dispositifs partenariaux ou réglementaires tels que la SLGRI, les PAPI (BVA Romme) ou les SAGE (Authion, Layon Aubance Louet). Cette prise de compétence permet de simplifier la gouvernance dans le domaine de l'eau et notamment la charge des Communes.

Ce transfert de compétences des Communes à la Communauté urbaine doit être approuvé dans les conditions prévues à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, Fin des Vus

Considérant le transfert automatique à Angers Loire Métropole au 01/01/2018 de la compétence GEMAPI attribuée aux communes ;

DELIBERE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert à la Communauté urbaine de la compétence en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (12° du L211-7 du Code de l'Environnement) à compter du 01/01/2018,

## **17 - COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ OFFRE AXA**

Une assurance complémentaire santé sera proposée aux habitants de la commune

La remise consentie sera de 17,5 % pour les actifs (30 % pour les retraités, les agriculteurs et les travailleurs non-salariés)

Une réunion publique se tiendra le mercredi 27 juin (matinée ) pour informer les habitants de la commune.

Une information sera insérée dans le Saint Clément Actu.

Intervention d'Hervé FOURNY : le risque avec ce type d'offre est que d'autres entreprises démarchent la commune pour d'autres produits

### **➤ COMMISSION VOIRIE ET BATIMENTS**

#### **Voirie bourg**

*Rond-point à l'entrée du bourg jusqu'au cimetière* : les travaux seront réalisés en été hors période scolaire

Les chicanes à l'entrée du bourg seront supprimées

#### A l'étude selon les finances :

- Rue principale, route de la Poueze, rue de l'Abattoir et rue Neuve (enrobé)  
(Maintien de places de parking rue principale)  
Passage zone à 30 et sur quelle longueur ?
- Rue de l'Abattoir : un passage piétonnier serait plus esthétique

Angers Loire Métropole propose de créer un stationnement pour bus devant le garage PHILIPPEAU  
Le terminus risquera de changer d'emplacement avec le projet de création d'un nouveau lotissement.

#### Croix des Frux

Angers Loire Métropole propose de mettre en place des abris bus avec des trottoirs à « a Houssay » et à « la Janvrie ».  
Un busage entre « Crétouelle » et « la Houssay » pourrait être réalisé par la commune avec la création d'un cheminement pour piétons.  
Ces travaux seront effectués en 2018/2019.

Chemins de randonnée : La commune attend les cartes qui doivent être fournies par Angers Loire Métropole - Retard dans la mise en place des panneaux sur la commune.

Intervention d'Hélène BRUNET qui propose que les cartes soient vendues.

Voirie en campagne : Les agriculteurs ont constaté des défauts comme un manque de suivi dans les opérations menées.  
Problème avec l'entreprise MOREAU : Les termes du contrat et les services rendus doivent être revus.  
Christian PHILIPPEAU propose de contacter l'entreprise.

#### Bâtiments communaux

Projets 2018 :

**Annexe mairie** (les archives et la permanence du RAM seront transférés dans ce bâtiment)

Planning :

- Les marchés seront notifiés en avril
- Les travaux débiteront en juin / juillet
- La fin travaux est prévue fin juillet
- L'aménagement se fera en septembre

Montant estimé des travaux : 90 000 €

Une subvention de 50 000 € est prévue

**Salle omnisports** : le sol ou les luminaires seront remplacés.  
(Peut-être d'abord les luminaires pour faire des économies d'énergie - Le remplacement du sol est privilégié par les associations sportives)

**Terrain de foot** : Le coût de l'entretien sera d'environ 30 000 € pour 2018. Une négociation est en cours pour diminuer ce montant (1 sablage au lieu de 3 ?)

#### **Salle HUGUES AUFRAY**

La pompe à chaleur défectueuse est en cours de réglage.

La GTB (gestion technique des bâtiments) qui pilote la ventilation et le chauffage est hors service.

#### ➤ **CLIC / SANS SOUCIS**

#### SANS SOUCIS :

L'assemblée générale s'est tenue le 15 février dernier (14 personnes présentes)

15 à 20 personnes sont adhérentes

Le montant de la cotisation est de 12 €.

#### Activités 2017 :

Repas nouvel an, assemblée générale, journée des responsables de secteur, barbecue en septembre, spectacle dansant en octobre

Les mêmes activités seront reconduites en 2018.

Une nouvelle activité est en cours de réflexion : un groupe de marche

La subvention accordée par la commune finance le repas annuel, le barbecue, les gouters et un don

Le Club remercie la commune pour la mise à disposition des locaux (Remarque : infiltration au plafond)

Josy FROGER demande ce que va devenir ce local ?

Existe-t-il un projet de transport solidaire et si oui qu'elle est l'échéance ?

Question de Monsieur le Maire : Qui se proposerait d'être chauffeur, qui assurerait la gestion, la trésorerie, ... ? Qui assurerait la partie administrative et gestionnaire de démarrage ?

Conclusion : service difficile à mettre en place

### CLIC

Une réunion s'est tenue le 20 mars dernier.

Une infirmière a présenté le programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Ce programme fait suite à un appel à projets concernant des maladies dégénératives pour personnes présentant des troubles de la mémoire, qui en ont conscience et qui veulent agir sur ce problème.

Le but est d'améliorer leur quotidien

4 séances de 1h30 (un mois) et un suivi 6 mois après sera fait par un groupe constitué d'un médecin psychomotricien, d'un ergothérapeute et d'une infirmière.

Souvent les patients sont orientés vers ce programme par le CLIC, le médecin, le CHU ou la famille.

Les comptes de gestion et le budget primitif ont été validés (financement : 50% département et 50% commune )

### Rapport d'activité :

2017 : 316 personnes âgées sur la commune dont plus de 50 % sont des femmes

80/85 ans : moyenne d'âge des demandeurs

Actions : pauses café pour les aidants ou les aidés.

Des actions communes avec d'autres clics ou associations sont organisées comme le forum des aînés de septembre 2017.

Un regroupement des 3 clics est prévu pour 1<sup>er</sup> janvier 2019 : CLIC associatif ?

Concernant la période Juin-juillet-août : pas de réflexion sur le projet pendant les 3 mois.

Un atelier mémoire sera organisé à Saint Clément en octobre novembre 2018 : 10 à 12 séances

Chaque personne susceptible d'être concernée par cette action recevra un courrier.

5 juin 2018 : forum « bien-être » à Beaucouzé

### RAM et LAEP (lieu d'aménagement enfants parents)

Tranche âge : 0-4 ans

LAEP : c'est un projet en cours entre Longuenée en Anjou et Montreuil Juigné

Il s'agit d'un lieu pour recevoir des enfants et des parents perdus qui ont besoin d'échanger sur leurs difficultés.

La permanence sera animée par l'animatrice du RAM

Ce temps sera intégré dans les temps du RAM : il s'agit d'une nouvelle activité qui ne va pas générer de coût supplémentaire

La CAF soutient cette action car beaucoup de parents sont demandeurs

La Membrolle et Montreuil Juigné seront les deux lieux d'accueil.

### AGIR LABAS

L'assemblée générale a eu lieu le 05 février

2017 : une aide a été apportée à ITABA

Il a été décidé de suspendre les envois de malles en raison du coût trop important pour ITABA et pour l'association

Une participation est prévue concernant un projet de motivation des jeunes à la scolarité et plus spécialement pour les jeunes filles.

Un partenariat est en création concernant un orphelinat au Vietnam (achat de ventilateurs et de nattes)

Une soirée théâtre, un vide grenier (15 avril) et la tenue de la buvette pendant la course cycliste du 1<sup>er</sup> mai seront organisés pour financer les actions de l'association.

### AG DES AGRICULTEURS du 13 mars

16 personnes étaient présentes.

Juin 2017 : les portes ouvertes à la ferme ont rencontré un grand succès

17 juin : Mechoui

29 septembre : spectacle comique avec une salle comble

20 mars 2018 : formation 1<sup>er</sup> secours

Le montant de la cotisation reste à 1 euro.

L'association remercie la commune et le crédit agricole pour leurs subventions.

Un nouveau président a été élu : Adrien CROISE

### DATE :

30 mars : forum de l'emploi : parc des expositions

Fin de séance : 22h30